

**AROMES NATURELS, EPICES POUR L'INDUSTRIE
ALIMENTAIRE
A.N.E.P.I.A.
SOCIETE ANONYME
AU CAPITAL DE 300.000 FRANCS
SIEGE SOCIAL : 173, BD DE SAINT LOUP, 13011 MARSEILLE
R.C.S MARSEILLE B 323 469 205**

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 MAI 1997

L'an mil neuf cent quatre vingt dix sept et les jour et mois susdits, les Administrateurs se sont réunis au siège social à 12 heures, sur la convocation du Président du Conseil, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Agrément de nouveaux actionnaires
- Nomination d'un Directeur Général

La réunion est présidée par Mademoiselle Ingeborg DONATIN, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de la société, qui constate que plus de la moitié des administrateurs étant présents ou représentés, le Conseil peut valablement délibérer.

La feuille de présence au Conseil a été émargée par les administrateurs et les représentants du personnel entrant en séance.

Il est ensuite passé à l'examen des différents points à l'ordre du jour.

Agrément d'actionnaires

Le Président précise que des cessions d'actions étant envisagées au sein de la société, il conviendrait que les cessionnaires projetés soient agréés en qualité de nouveaux actionnaires, et ce conformément à l'article 12 des statuts de la société.

Connaissance prise des projets de cession d'actions à intervenir, le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'agréer en qualité de nouveaux actionnaires, au jour de réalisation des cessions d'actions projetées :

- Madame Sophie BIELLE, demeurant CAPLANNES, 33770 SALLES
- Monsieur Thierry LAGUNE, demeurant 42, route d'Hostens, 33830 BELIN-BELIET.

Nomination d'un Directeur Général

Le Président informe le Conseil qu'il est désireux de s'adjoindre, conformément aux dispositions de l'article 115 de la loi du 24/07/66, un Directeur Général, en la personne de Monsieur Patrick BIELLE, administrateur de la société.

Le Conseil, après discussion, agréé cette proposition, et décide de nommer en qualité de Directeur Général de la société, pour la durée des fonctions du Président restant à courir et

SB

Z

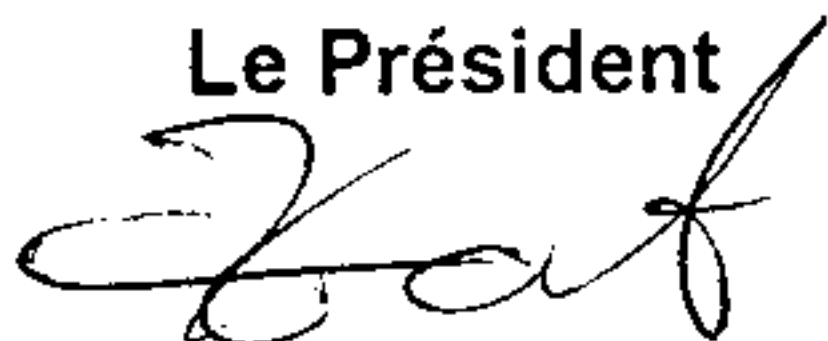
avec les mêmes pouvoirs que ce dernier, Monsieur Patrick BIELLE, Administrateur de la société.

Monsieur Patrick BIELLE déclare accepter les fonctions ainsi conférées.

Monsieur Patrick BIELLE percevra, en rémunération de ses fonctions, des appointements bruts mensuels d'un montant de 12.720 francs.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée et le présent procès-verbal a été dressé, clos et signé par le Président et les Administrateurs.

Le Président

A stylized, cursive signature in black ink, likely belonging to the President.

Un administrateur

A stylized, cursive signature in black ink, likely belonging to an administrator.